

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2015
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI APPROUVE A L'UNANIMITE
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER JUIN 2015.

La séance débute à 20 heures 35 sous la présidence de Monsieur Claude CHAPPUIS, Maire de Challex,

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 avril 2015

Présents : Valérie BURINE, Fabien BELOTTI, Patricia ALTHERR, Stéphanie LOVENJAK, Claude CHAPPUIS, David PERAY, Frédéric PERICARD, Denis RAQUIN, Michel PETER, Jean-Pierre SZWED, Christian JOLIE, Sandrine SHAW, Brigitte FLEURY, Emmanuelle JAN.

Absents ayant donné procuration : Sophie COLLET donne procuration à Michel PETER.

Secrétaires de séance : Michel PETER et Denis RAQUIN.

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2015.

Patricia ALTHERR fait une correction.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

RAPPORTS DES COMMISSIONS :

Commission finances (Michel PETER)

Le budget 2015 tel qu'imprimé et tel que signé par le conseil est incorrect. Il manque la ligne "rampe du vestiaire" pour 10 k€ dans le détail des opérations d'investissements. Le total de la section est cependant correct, ainsi que compte publié par la Trésorerie.

Rapport sur le coût de la Bibliothèque : 405 k€ déjà dépensés au 02/03/15 (sans compter encore 30 k€ de factures à venir - budgétés ...et 80 k€ de parking (non compris dans le budget initial mais inclus dans le budget 2015). Cette bibliothèque coûtera au final plus de 500 k€. Subvention à venir de 47.7 k€...c'est bien maigre.

Rappel : les budgets des commissions voirie (654.3 k€ de budget) et bâtiments (155.5 k€ de budget) représentent à elles seules 25% des dépenses d'investissement. Il est nécessaire de faire un bilan rapide à chaque conseil dans le cadre du résumé de la commission finances, de chacun des projets les plus importants de ces commissions.

Suite à une question de Christian JOLIE le bilan des mandats et des titres sera lu dès le prochain conseil municipal.

Commission travaux, environnement, sécurité et voirie (Claude CHAPPUIS)

Patricia ALTHERR fait le compte rendu de la commission voirie.

3 devis reçus pour le parking de la Halle. La SEMCODA lancera un appel d'offres, avec ilots rétrécis, sens de circulation modifié avec panneaux, bordure centrale enlevée, place de stationnement en bataille, allées refaites aussi et passage piétons.

En attente de devis pour la rue de Fontanettes, la rue des Charmilles et intervention de la police des eaux pour le ruisseau du Nant d'Avril ? Auprès d'un habitant qui le bouchait avec un apport important de terre.

Les entreprises ont été convoquées ainsi que l'habitant, une entreprise s'est engagée à réparer, nous attendons sa convention.

Mucelle : beaucoup de stationnements gênants constatés, occasionnant des difficultés de circulation en journée. Il convient donc de mettre des panneaux pour réglementer le stationnement ainsi qu'un marquage au sol.

Remarque pour la commission urbanisme : elle doit se pencher aussi sur la question d'entrée et de sortie des engins lors de chantier, par exemple dans le virage vers « la Fruitière » sortie sur la route départementale.

Nids de poule à combler à Marongy.

On constate de nombreuses décharges sauvages dans le village, y compris des branches de pin pleines de chenilles processionnaires.

□ Emmanuelle JAN signale la tenue de la sous commission chemin à venir le 07/05. Elle est en attente du compte-rendu de Péron pour partager la liste des chemins (existants et en état, ou à refaire). Elle contactera également Pougny pour établir clairement quels sont les chemins privés et communaux, et le cas échéant, s'il y a des conventions à passer. Claude CHAPPUIS appellera Pougny.

□ Fabien BELOTTI suggère d'étudier le passage de Mucelle en zone à vitesse limitée à 30 km/h pour protéger les enfants.

□ Frédéric PERICARD remarque que l'enlèvement des poteaux électriques à Mucelle prend beaucoup de temps. C'est à cause de France Telecom (Orange) que Claude CHAPPUIS suggère de "harcéler" pour obtenir la suppression de ces poteaux.

□ Christian JOLIE signale l'état du sol autour du socle de la turbine qui est à entretenir. Patricia ALTHERR informe le conseil qu'une fiche est déjà faite à ce sujet.

Commission bâtiments (David PERAY)

□ La dernière réunion a eu lieu début avril.

□ Les dégâts causés par la foudre sur l'église en juillet dernier ne seront que très faiblement indemnisés par l'assurance. Il faudra donc prévoir 1320 € TTC pour réparer le moteur de la cloche.

□ Nouvelle garderie : le permis de construire sera affiché le 06/05. Le dossier a pris du retard à cause d'une gestion bureaucratique défectueuse (documents égarés) de la commission accessibilité. Celle-ci viendra finalement contrôler tous les bâtiments (garderie, salle d'animation, bibliothèque) le 28/05. La garderie devrait toutefois être achevée fin juillet. Valérie BURINE s'interroge sur la pertinence d'afficher le permis si la période de recours des tiers n'a pas expiré. David PERAY argumente que c'est dans le but que la salle soit prête à temps pour la rentrée.

□ Salle d'animation : le chantier avance assez vite. Il faut prévoir un éclairage de la scène, non budgété pour 2015, qui fera l'objet d'une délibération au prochain conseil. Sur suggestion de l'association "la Grappe", un rideau de fond de scène devrait être installé. David PERAY suggère que sa gestion soit confiée à l'inter sociétés (pour son montage/démontage, ainsi que sa location). Il est confirmé à Christian JOLIE que les murs de la scène seront peints en noir. DP informe le conseil qu'il recherche du mobilier. Nous n'avons pas reçu beaucoup de suggestions pour les noms de cette salle (concours lancé dans le Petit Chalaisien), mais il faudra décider de ce nom lors du prochain conseil. Denis RAQUIN suggère à tous d'envoyer des suggestions de noms supplémentaires. Un point sera réalisé lors de la prochaine commission communication. David PERAY déplore les problèmes d'étanchéité sur le toit. L'entreprise qui s'occupait de cette partie a fait faillite, mais la SEMCODA a déjà trouvé une entreprise pour la substituer.

□ Accessibilité mairie : on doit remettre un dossier à la CCPG avant juin. David PERAY suggère de profiter de ces travaux (budgétés) pour refaire l'accueil de la mairie.

□ La Halle : une cuve à fuel temporaire a été installée à l'extérieur du bâtiment. Depuis, la chaudière marche (relativement) mieux : les remises en marche ont cependant lieu tous les trois jours en moyenne, ce qui n'est donc pas parfait. La chaudière de remplacement (provenant de l'auberge) a été amenée sur place. Le devis pour l'installation de cette dernière est en cours. Pour la cuve à mazout, on doit décider si on procède à un entretien ou si on la change. Christian JOLIE demande si la fuite de mazout de l'année dernière provenait de cette cuve ? Claude CHAPPUIS explique que ce n'est pas le cas, mais que du limon rentre à l'intérieur de la cuve, et qu'il faudra surtout bien nettoyer les conduites quand on remplacera la cuve. Christian JOLIE fait remarquer que les gaz d'échappement de la chaudière vont directement sur le terrain. David PERAY explique que cela est dû à la fonte des capuchons de protection. Avec la nouvelle chaudière, des tubes verticaux évacueront la fumée en hauteur

□ Pétanque : un devis est à établir pour l'éclairage et le panneau électrique dans le local. Un devis pour la réparation des dégâts sur les lampadaires est également nécessaire.

□ Christian JOLIE pose la question de la fermeture du sas de la partie sport de la Halle, et Claude CHAPPUIS mentionne que cela reste à faire, sans doute dans la continuité de la rampe.

□ Ecole : en attente de devis pour la régulation du chauffage, afin d'éviter que la chaudière fonctionne en permanence. L'idéal serait de pouvoir programmer une baisse de la température pendant le week-end et les

vacances. Cela procurerait plus de confort aux élèves et éviterait d'ouvrir les fenêtres. Le portail est à réparer, et nous sommes en attente des devis des serruriers. Frédéric PERICARD demande s'il serait possible de prévoir des abris pour les vélos. Frédéric PERICARD suggère d'utiliser les abris existants et David PERAY confirme que cette option mérite réflexion.

Auberge : il nous faut obtenir les contrats de maintenance.

Commission personnel (Claude CHAPPUIS)

Beaucoup de candidatures (hommes et femmes) pour les emplois jeunes de cet été pour la voirie, Claude CHAPPUIS s'en réjouit. La sélection aura lieu le 13/05. Brigitte FLEURY est d'avis que cela est peut-être dû à la crise...donc ce n'est peut-être pas une si bonne nouvelle.

L'équipe des techniciens de la mairie ont maintenant pour horaires : 8h00-12h00 et 13h30-16h30. Brigitte FLEURY demande si nous avons reçu des retours de la population depuis le changement d'horaires de la mairie. Patricia ALTHERR a reçu des échos favorables pour les horaires de la mairie. Stéphanie LOVENJAK signale que ces nouveaux horaires sont pratiques pour les personnes qui rentrent tard à Challex.

Le nouveau panneau de la mairie a été installé et il sera possible maintenant d'afficher tous les documents dont la publication est nécessaire à l'extérieur de la mairie, conformément à la législation. Christian JOLIE est d'avis que c'est mieux ainsi, mais observe que certains documents affichés ne sont pas dûment signés. Claude CHAPPUIS précise que cela n'est pas obligatoire, mais qu'il faudra s'efforcer de le faire.

Commission urbanisme (Claude CHAPPUIS)

La commission s'est réunie le 28/04/15 :

- 17h30 : vérification du PC DEFENDI – Tout est en règle.
- 18h00 : rdv avec Monsieur EL AOUAD Rue de la Craz pour parler d'une pose de portail et de grillage – la commission attend le dépôt de leur déclaration préalable.
- 18h30 : Commission urbanisme.

	Nature des travaux / Divers	Décisions
Permis de construire et d'aménager		
PC00107815B0003 JACQUAND GONCALVES	Route de la Plaine Construction d'une maison	Problème d'emplacement du caillebotis, je n'ai pas réussi à joindre les demandeurs.
PC00107815B0005 Les Vignes du Léman	Chemin de Champs Journet Démolition de l'Écureuil et création d'un immeuble R+1+Combles comprenant 30 logements (24 lgmts accession/6 lgmts sociaux/crèche)	La commission émet un avis défavorable sur ce projet. Attente de l'avis de la CCPG et de la DDT.
Déclaration Préalable		
DP00107815B0006 PHILIPPE	Chemin de Cormagnin Construction d'une piscine	Jusqu'au 2 mai 2015 pour donner une réponse.
DP00107815B0012 LEVRIER	54 route de Dardagny Construction d'une piscine semi-enterrée	Avis Favorable. Attente de l'avis de la CCPG
DP00107815B0013 LOPEZ	Route de la Plaine Installation d'un grillage et 2 portillons	Avis Favorable
DP00107815B0014 GULYAS	Route de la Plaine Installation d'un grillage	Avis Favorable

Questions diverses :

- DACT déposée par la SEMCODA pour les logements de Champ Journet, il faudrait aller vérifier les travaux.
- Permis de construire cantine/garderie : passage en commission le 6 mai.
- Modification simplifiée du PLU : des réunions doivent être mises en place sur cette question.
- Prendre contact avec Monsieur BEAUQUIS.
- Brigitte FLEURY souhaite que l'on ressorte un compte-rendu du Conseil municipal de sept/oct 2014 où il était bien stipulé que toutes les décisions doivent être écrites et pas verbales.
- Charlotte BREUILH doit envoyer la nouvelle loi sur les lotissements aux élus.
- Yourte : la procédure d'infraction au code de l'urbanisme doit être mise en place.

Avis défavorable pour la proposition de construction de l'Ecureuil, à cause des parkings et de l'accès sur la zone non constructible. Le promoteur était au courant et a donc ignoré les recommandations de la mairie. On remarque que le fait que le parking soit accessible présente un risque : celui de voir des caravanes venir stationner.

Il est rappelé l'importance pour les habitants de faire des déclarations préalables avant tous travaux. Sur le chemin de Cormagnin, par exemple, une demande a été déposée après le début des travaux. C'est inacceptable. Claude CHAPPUIS propose de faire un rappel sur ce point dans la prochaine édition du Petit Challaisien. Stéphanie LOVENJAK est d'avis que l'on se doit d'être intransigeant avec les règles d'urbanismes. David PERAY note que ce qui se passe à Challex se passe également dans d'autres communes. Claude CHAPPUIS déplore que bien que des lois existent pour redresser ce genre de situations, la justice « déjuge » souvent les plaignants.

Remarques diverses:

- Le PLU peut être amendé de façon simple pour 5 points (maximum).
- Rappel à tous que les accords passés avec les habitants doivent être systématiquement MANUSCRITS, et pas seulement VERBAUX
- En cas de question posée par un habitant, les membres du conseil municipal se doivent de signaler que leur question "sera soumise à la commission concernée, qui rendra son avis au conseil, lequel délibèrera et votera". Claude CHAPPUIS demande que ce point fasse également un rappel dans le prochain Petit Challaisien ;

Prochaine réunion de la commission le 19/05 à 18H30.

Commission communication (Denis RAQUIN)

Denis RAQUIN décrit en quelques mots les orientations prises pour le nouveau site internet de la mairie (ergonomie et design). La mise en place est prévue en septembre. Denis RAQUIN doit proposer une date vers la mi-juin pour permettre aux conseillers de voir l'état du projet, et les propositions pour ce nouveau site.

Christian JOLIE propose que le bilan des travaux des commissions figure dans le Petit Challaisien avant les délibérations du conseil, ce qui semble logique à la plupart des conseillers.

Claude CHAPPUIS remarque que le dernier exemplaire du Petit Challaisien contenait un page dédiée à l'opposition, comportant le nom de la liste de Christian JOLIE "Challex : demain s'inspire de notre histoire". Il exprime l'opinion que cette élection fait partie du passé, et que Christian JOLIE fait partie à part entière du conseil. Claude CHAPPUIS déplore donc que Christian JOLIE n'ait pas attendu la publication du budget avant de demander à publier son article (demande à laquelle il a accédé dans un souci de respect du droit d'expression). Cela est d'autant plus regrettable que Christian JOLIE n'était pas présent lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Christian JOLIE indique dans un 1^{er} temps que Claude CHAPPUIS lui avait demandé de reporter son article dans le Petit Challaisien du mois de juin, et qu'après différents mails il n'y voyait plus d'objection. Dans un 2^{ème} temps, il avait été dit au cours du Conseil municipal d'avril, qu'une présentation du budget allait être insérée dans le PC de mai. Ensuite, Christian JOLIE dit qu'il n'avait pas été convoqué au DOB, ce qui semble incorrect à Claude CHAPPUIS et d'autres membres du conseil, vu qu'un courriel avait été envoyé à tous les élus. Mais Christian JOLIE précise qu'il n'a pas reçu de convocation sur papier. Claude CHAPPUIS signale que le titre "tribune de l'opposition" n'a pas été choisi par lui, mais que cela ne le dérangeait pas et qu'il soutenait Denis RAQUIN et Sophie COLLET dans ce choix de nom de rubrique pour le Petit Challaisien.

Commission association (Fabien BELOTTI)

- Prochaine réunion le 13/05 avec de nombreux sujets à débattre.
- Claude CHAPPUIS fera circuler aux élus les nombreux messages de remerciements reçus de la part des associations suite aux subventions accordées à celles-ci pour 2015.
- Fabien BELOTTI précise que la baisse des subventions a touché différentes associations. Il signale en outre, pour répondre à Christian JOLIE, que "l'école pour Ouaga" n'a pas rempli de dossier, et donc n'a pas pu bénéficier de subvention. Christian JOLIE dit que lors du précédent mandat, cette association n'avait pas non plus rempli de demande, et avait cependant bénéficié d'une subvention.
- Valérie BURINE note en outre qu'en temps de maîtrise des dépenses, on se doit de se focaliser sur les associations challaisiennes plutôt qu'extérieures. Christian JOLIE ajoute également que lors du précédent mandat, les élus avaient aussi la volonté de privilégier les associations de la commune.

Commission éducation (Patricia ALTHERR)

- Rencontre avec Madame Coehlo pour coordonner la rentrée 2015. 25 nouveaux inscrits pour l'instant, 12 quittent l'école. 6 familles n'habitent pas Challex. Nous aurons l'effectif réel à la rentrée.
- Sandy et Rémy partent. Laureline revient. Laureline et Carole seront à mi-temps, elles seront complétées par une personne.
- La demande de budget de l'école a été acceptée et un courrier lui a été adressé. Le Wi Fi a été refusé. Michel PETER souligne qu'un investissement conséquent pour la connectique filaire a déjà été consenti dans le passé par la commune. Le 30 avril, visite du collège par les CM2. Le 3 juillet, les enfants passeront la prévention routière et le gendarme mangera avec eux au restaurant scolaire. Voyage scolaire du 8 au 12 juin.
- L'appel d'offres pour la prestation de service de la cantine sera coordonné par la commune de Thoiry, dans le cadre du programme de groupement d'achats via un appel d'offre européen.
- La réalisation de l'espace jardinage à côté de l'école est compromis à cause du retard de la construction de la garderie.
- Un repas avec tous les animateurs des TAP est prévu le 12/06.
- Prochaine commission éducation le 03/06 à 20h30.
- Christian JOLIE demande à connaître le détail des coûts de fonctionnement de la cantine et de la garderie. Le détail des coûts lui est donné par Patricia ALTHERR :
 - 7€ par repas, 2,5€ pour la garderie
 - 160 € par jour pour les encadrants (agents du restaurant scolaire, 4 personnes) + 80 € de personnel de garderie = 240 € et ne sont pas comptabilisés les heures de ménages des locaux.
 - 60 élèves(en moyenne) * 5.52 = 331.2 € + 4 repas adultes : 22,08 = total global de 593.28 €
 - Les parents contribuent à hauteur de 420 €+ une moyenne de 120 euros de garderie= 540 euros
--> Il y a donc un coût net pour la commune de 53,28€ par JOUR.
- Patricia ALTHERR soulève le problème : beaucoup d'inscriptions surtout à la garderie du matin mais malheureusement, tous les inscrits ne se présentent pas le jour dit. Parfois les deux agents sont là dès 7h30 pour un enfant. Avec la mise en place du nouveau logiciel, TOUS les inscrits paieront, même s'ils ne viennent pas le jour pour lequel ils s'étaient inscrits.
- Patricia ALTHERR a proposé de constituer un groupe de pilotage avec 2 parents (tirage au sort parmi les personnes intéressées), 2 professeurs, 2 personnes de la commission Education et 2 personnes du périscolaire.
- Patricia ALTHERR signale qu'en vertu d'une nouvelle décision de l'Etat, les communes qui désirent mettre en place des TAP ne pourront pas le faire les vendredis. Heureusement que Challex a pris l'initiative de maintenir les TAP le vendredi en amont.

Affaires Sociales (Stéphanie LOVENJAK)

Le voyage des aînés est prévu le 17/09. Il y a trois choix, qui seront examinés en commission le 26/05 à 19h30.

Les modalités de la célébration des "90 ans" de nos anciens sont à mettre en place.

Une réunion d'urgence a eu lieu le 22/04 afin d'aider une personne dans un grand besoin. Tout est à présent rentré dans l'ordre.

Stéphanie LOVENJAK signale que Henri Babaz est volontaire pour accompagner les personnes seules pour un covoiturage ou du bricolage en cas de besoin. Qu'on se le dise.

Affaires intercommunales (Claude CHAPPUIS)

Nouveau format : 53 délégués pour représenter les communes du pays de Gex. Les "petites" communes auront 1 seul délégué. Le choix de 53 délégués plutôt que 66 a été fait pour donner un poids relatif plus important.

"Mutualisation" : Challex et les communes du sud du pays de Gex étaient en avance. En effet, la question se pose maintenant de savoir si cette mutualisation ne devrait pas se faire à l'échelle du pays de Gex tout entier.

Gestion de déchets : nouvelles orientations à débattre : paiement "au sac enlevé" ? Paiement "à la poubelle enlevée"...Rien n'est décidé.

Délibérations

Délibération 28-2015

Objet : Salle d'animation, avenant n°1 au marché du lot 13.

Un avenant est nécessaire concernant le marché du lot 13 pour la salle d'animation.

Comme la somme est supérieure à 5% du montant du marché, la commission MAPA s'est réunie le 4 mai à 15h afin de donner son avis.

Le contenu de l'avenant est le suivant :

Responsable du marché : Mairie de CHALLEX, 216 rue de la Mairie – 01630 CHALLEX

Représenté par son mandataire : SEMCODA – Service AMO – 50 rue du Pavillon – CS91007
01009 BOURG EN BRESSE Cedex

Titulaire du marché : SPIE Sud-Est – Direction Opérationnelle Espace Lémanique –
780 Route des Vernes – 74373 PRINGY Cedex

Marché en date du : 19 Décembre 2013 Transmis au contrôle de légalité le : 02/04/2014

Objet : Travaux de Construction d'une Salle d'Animation

Lot n° 13 : Electricité Courants forts et Courants faibles

Montant initial du marché : 102 038,95 euros HT

Actes ou avenants précédents ayant modifié le marché initial : Néant

Objet de l'avenant :

Article 1 : Le marché dont la désignation est mentionnée en page 1 est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants :

Article 2 : Fourniture et pose de d'éclairage Downlight led en remplacement de Downlight type A représentant une plus-value de 2 175,69 euros HT.

Fourniture et pose de Gamelle à Led et d'applique murale Polo en remplacement des gamelles d'origine représentant une plus-value de 4 700,56 euros HT.

Prix valeur marché.

Prix forfaitaires non révisables, non actualisables.

Une plus-value totale de 6 876,25 euros HT sur le marché de 102 038,95 euros HT, soit une augmentation de 6,74 % (y compris le cas échéant les avenants précédents).

Le montant du marché initial est de 102 038,95 euros HT 122 446,74 euros TTC

Le montant de l'avenant 1 est de 6 876,25 euros HT 8 251,50 euros TTC

Le montant du marché est porté à 108 915,20 euros HT 130 698,24 euros TTC

Article 3 : Toutes les clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses avenants éventuels, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Article 4 : Le présent avenant vaut renonciation de l'entreprise à tout recours pour des faits antérieurs à sa date de signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (0 voix contre, 4 abstentions, 11 voix pour) :

APPROUVE l'avenant concernant le marché du lot 13 pour la salle d'animation.

Délibération 29-2015

Objet : Approbation du nouveau règlement de la structure communale « Accueil périscolaire, Temps d'Activités Périscolaires et restaurant scolaire ».

Sur le rapport de Patricia ALTHERR,

Vu l'avis favorable des membres de la commission éducation,

Vu le règlement présenté en annexe,

L'actualisation du règlement de la structure communale « Accueil périscolaire, TAP et restaurant scolaire » était nécessaire notamment suite à l'intégration des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) dans l'organisation périscolaire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (1 voix contre, 0 abstentions, 14 voix pour) :

APPROUVE la mise en place du nouveau règlement du périscolaire.

Débat : Brigitte FLEURY demande de rayer la mention des certificats à l'alinéa 3.

Rajouter la mention : "L'absence de fiche de paye et/ou du dernier avis d'imposition entrainera automatiquement l'application du tarif maximum"

Rajouter la mention que "Les tarifs des TAP seront gratuits ou payants selon le type d'activité.

Christian JOLIE dit que la commune fonctionne à l'envers concernant le quotient familial, il demande que le tableau des quotients familiaux soit déjà proposé avant de demander l'avis d'imposition.

Délibération 30-2015

Objet : Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal.

Vu le règlement intérieur présent en annexe,

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Il présente au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet de règlement, préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ADOpte le règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur le Maire.

Un exemplaire du règlement intérieur demeurera annexé à la présente délibération.

Débat : Rajouter à l'article 4 que "Le contenu des réunions des commissions reste confidentiel jusqu'à leur communication au conseil municipal.

Christian JOLIE demande d'ajouter : "les réunions du conseil municipal peuvent se dérouler à huis-clos sur proposition du maire ou à la demande de trois élus".

Délibération 31-2015

Objet : Approbation du règlement intérieur d'hygiène et de sécurité.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu le règlement présent en annexe,

Le Maire explique au Conseil municipal que tout employeur à l'obligation de mettre en place un règlement intérieur exposant les dispositions d'hygiène et de sécurité applicable à son personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le règlement intérieur d'hygiène et de sécurité applicable au personnel communal.

Délibération 32-2015

Objet : Avis concernant les nouvelles modalités d'accompagnement des opérations d'entretien des retenues des aménagements hydroélectriques du barrage.

La société des forces motrices de Chancy-Pougny est titulaire de la concession hydroélectrique de Chancy-Pougny et la Compagnie Nationale du Rhône de la concession générale pour l'aménagement du Rhône. Dans ce cadre, leurs aménagements font l'objet de cahiers des charges qui leur fixent l'obligation d'assurer le libre transit des sédiments lors des opérations d'entretien des retenues des aménagements hydroélectriques situés plus à l'amont.

Suite à un groupe de travail associant les administrations françaises et suisses ainsi que l'exploitant de l'aménagement hydroélectrique suisse de Verbois, elles ont défini récemment de nouvelles modalités d'accompagnement de ces opérations.

La Conseil municipal en trouvera la description et l'étude des impacts dans les fichiers envoyés par mail le 30 avril 2015 (dossier trop lourd pour être fourni par papier).

Ces nouvelles modalités d'accompagnement sont soumises à l'autorisation des préfets de l'Ain, de la Haute-Savoie, de la Savoie, de l'Isère et du Rhône au titre du décret n°94-894 relatif aux concessions hydrauliques.

Conformément à la procédure prévue par ce décret, le Conseil municipal doit donner son avis sur ce dossier avant le 28 mai 2015.

A défaut de réponse à cette date, l'avis du Conseil municipal sera réputé favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 1 voix contre, 7 abstentions, 7 voix pour :

EMET un avis défavorable sur ce dossier.

Délibération 33-2015

Objet : Déconsignation du prix d'achat des Anges de l'Eternel.

La commune de Challex a souhaité exercer son droit de préemption sur le dossier les Anges de l'Eternel en 2004. Pour cela, elle a consigné le 10 mars 2004 une somme de 178 365.35€ à l'appui de la délibération n°51-2003 du Conseil Municipal.

Cette somme avait été placée dans l'attente de l'issue du jugement de cette affaire. Cette affaire est aujourd'hui close, le jugement rendu a eu une issue défavorable pour la commune.

Cette somme a aujourd'hui produit 15 250,24€ d'intérêts.

Pour déconsigner cette somme, le pôle de la gestion publique de la Caisse des Dépôts demande une nouvelle délibération ainsi que le dernier jugement rendu dans cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (1 voix contre, 0 abstention, 14 voix pour) :

DEMANDE que la somme de 178 365.35 € ainsi que les intérêts qui y sont liés soient déconsignés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation.

CHARGE Monsieur le Maire de faire appliquer cette demande.

Débat : Christian JOLIE demande la date du rendu du jugement des Anges de L'Eternel avant de devoir délibérer. Réponse de Claude CHAPPUIS : ça datait de l'ancien mandat et c'est le premier adjoint de l'époque avec l'ancien maire qui s'en était occupé. Nous n'avons pas la date du jugement au conseil.

Délibération 34-2015

Objet : Levée d'un emplacement réservé au PLU : emplacement réservé n°5.

Sur le rapport de Claude CHAPPUIS,

Vu l'avis des membres de la commission d'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 28 novembre 2011, modifié le 8 septembre 2013,

Le Plan Local d'Urbanisme actuel possède une liste d'emplacements réservés pour la commune de Challex à vocation d'utilité publique.

L'emplacement réservé n°5 est situé chemin de Cormagnin, il a pour bénéficiaire la commune pour une superficie de 654 m². Il a pour objectif le prolongement de la route de Cormagnin.

Une modification simplifiée du PLU sera ensuite nécessaire pour appliquer cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (3 voix contre, 2 abstentions, 10 voix pour) :

MAINTIENT l'emplacement réservé n° 5.

Questions diverses

☞ Christian JOLIE demande où en est la problématique des Coteaux de Challex. Claude CHAPPUIS explique qu'un PV d'infraction au code de l'urbanisme a été rédigé et envoyé au procureur en septembre 2014. Les maisons n'ont pas de certificat de conformité.

**Prochain Conseil municipal le 1 juin 2015 à 20h30
23h55**

La séance est levée à